



**REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers :  
Présents : 10  
En exercice : 17  
Votants : 14

L'an **DEUX MILLE VINGT TROIS**, le **Judi 05 octobre**  
le Conseil Municipal de la Commune d'ÉTAULES (Charente-Maritime), dûment  
convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle municipale, à 20 heures 30,  
sous la **présidence de Vincent BARRAUD, maire.**

Date de convocation du Conseil Municipal **29 septembre 2023**

Présents : 10

Votants : 14

BARRAUD Vincent, ~~WATRIN Béatrice~~, ~~ETIENNE Jean~~, TURPIN Sylvie, MOTARD Daniel,  
~~BOITIER Jean-Louis~~, ~~FOUCHER Nicolas~~, BUREAU Nadia, GAURIVEAUD Jean-Jacques, AUTIN Martine,  
RENAUDIN Didier, BLAIS Céline, JEUNESSE André, ~~GAGNADRE Josselyne~~, ~~LOUIS Gilles~~, ~~AUDEBERT~~  
~~Délizia~~, de LACOUR SUSSAC Hugues.

Absents excusés : LOUIS Gilles, AUDEBERT Délizia

Absents ayant donné pouvoir :

Mme WATRIN Béatrice à Mme TURPIN Sylvie, Mr ETIENNE Jean à Mr BARRAUD Vincent, Mr BOITIER  
Jean-Louis à Mr MOTARD Daniel, Mme GAGNADRE à Mme Josselyne AUTIN Martine,

Mr FOUCHER Nicolas à Mr BARRAUD Vincent : non recevable

Secrétaire de séance : MOTARD Daniel

**DE 067-2023-10-008 EXERCICE DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN / PARCELLE A  
N°2224 – 18 PLACE DU CHAMP DE FOIRE**

Sylvie TURPIN indique au conseil municipal que la commune a été destinataire d'une déclaration  
d'intention d'aliéner (DIA) pour le bien sis 18 bis place du Champ de foire cadastré section A n°2224  
d'une contenance de 296 m<sup>2</sup> au prix de 200.000 €.

Elle expose que :

Le bâtiment objet de la DIA est actuellement pour partie, utilisé à des fins commerciales (activité  
de bar restaurant) et pour partie en habitation. Cette DIA ne concerne que le bien foncier, il n'y a  
pas de fonds de commerce à vendre.

DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE	
Acte télétransmis au contrôle de légalité sous le N°	017-211701552-2023.....
Date de l'accusé de réception préfecture	
Délibération affichée le	mercredi 11 octobre 2023
Document certifié conforme, le Maire, Vincent BARRAUD	

**Hôtel de Ville**

27 rue Charles Hervé 17750 ÉTAULES ■ Tél. : 05 46 36 41 23 ■ Fax : 05 46 36 92 42  
mairie@ville-etaules17.fr ■ [www.mairie-etaules.fr](http://www.mairie-etaules.fr)

Il s'agit du dernier bar restaurant de la commune en activité et la vente engagée conduit à la fermeture définitive de cet établissement, l'acquéreur potentiel ayant un projet très différent de l'activité actuelle.

L'emplacement de ce bâtiment, jouxtant la Place du Champ de Foire, lui confère un caractère géographique indéniable pour l'activité de bar Restaurant comme pour le maintien des animations qui y sont associées depuis des années, qu'elles soient portées par la commune, par des associations ou par les gestionnaires du café restaurant.

Considérant que le Conseil municipal n'est pas en mesure de proposer un autre lieu qui offre des qualités identiques même en mode dégradé pour permettre une activité de Bar Restaurant dans la commune,

Considérant que la fermeture du dernier Bar Restaurant aurait un effet néfaste pour l'activité économique de la commune, pour le lien social ainsi que pour la qualité de vie de la commune au sens large,

Considérant que cette activité a une réelle raison d'être en milieu rural,

Aux fins de préserver le dernier lieu où puisse s'exercer cette activité essentielle pour la vie de la commune,

Elle propose au conseil de se prononcer en faveur de la mise en application du droit de préemption et propose à ce dernier d'acquiescer ce bien pour la somme de DEUX CENT MILLE EUROS (200.000€).

*Considérant la consultation de la Direction Générale des Finances Publiques en son service des domaines en date du 06 septembre 2023 et son avis de valeur en date du 05 octobre 2023,*

*Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 14 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION,*

- *DECIDE de faire usage de son droit de préemption pour l'acquisition de la parcelle cadastrée section A n°2224 d'une contenance de 296 m<sup>2</sup> au prix de Deux Cent Mille Euros*
- *DIT que les frais de notaire sont à la charge de la commune*
- *CHARGE le maire de mener à bien cette acquisition*
- *AUTORISE le maire à signer tous documents nécessaires à intervenir*



Le Maire, Vincent BARRAUD.

Le secrétaire, Daniel MOTARD

DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE	
Acte télétransmis au contrôle de légalité sous le N°	017-211701552-2023.....
Date de l'accusé de réception préfecture	
Délibération affichée le	mercredi 11 octobre 2023
Document certifié conforme, le Maire, Vincent BARRAUD	

## Hôtel de Ville

27 rue Charles Hervé 17750 ÉTAULES ■ Tél. : 05 46 36 41 23 ■ Fax : 05 46 36 92 42

mairie@ville-etaules17.fr ■ [www.mairie-etaules.fr](http://www.mairie-etaules.fr)